

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 avril 2023

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.003

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 3 avril dernier, qui est libellée en deux volets, de la manière suivante :

«

- copie des rapports d'évaluation des projets suivants :
 - Projet expérimental de comparaison des coûts liés aux chirurgies et aux procédures sous scopie entre le réseau public de santé et des services sociaux et les cliniques Chirurgie Dix30 inc., Centre de chirurgie RocklandMD et Groupe Opmedic inc. paru à la Gazette officielle du 24 février 2016
 - Projet expérimental visant l'obtention et la normalisation des renseignements clinico-administratifs nécessaires au calcul des coûts par parcours de soins et de services, à la détermination et à la comparaison des coûts par parcours de soins et de services, à la détermination et à la comparaison de ces coûts ainsi qu'au développement de nouveaux modèles de financement nécessaires à l'implantation du financement axé sur le patient, paru à la Gazette officielle du 17 juillet 2019.
- copie de tout indicateur de suivi de ces projets expérimentaux, contrats conclus dans le cadre de ces projets et états financiers de ces mêmes projets expérimentaux. » (*sic*)

... 2

Sur le premier volet de votre demande, nous vous informons qu'il n'y a pas de rapports d'évaluation produits pour ces deux projets expérimentaux. Conséquemment, aucun document détenu au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne peut vous être transmis au sens de l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la *Loi sur l'accès*).

Sur le deuxième volet de votre demande, nous vous transmettons un document répertorié au MSSS qui fait état des montants totaux du coût de revient, par année financière, des cliniques du Projet expérimental de comparaison des coûts liés aux chirurgies et aux procédures sous scopie entre le réseau public de santé et des services sociaux et les cliniques Chirurgie Dix30 inc., Centre de chirurgie RocklandMD et Groupe Opmedic inc (onglet 1).

Concernant les contrats, dans le cadre du projet expérimental précité il n'y a pas eu de contrat signé directement avec les établissements par les cliniques. C'est le décret 284-2016 prolongé en 2019 par le décret 464-2019 qui servait de cadre légal au projet.

Enfin, à noter que sur les deux volets de votre demande, nous avons répertorié d'autres documents au MSSS. Toutefois, ceux-ci ne vous sont pas communiqués puisqu'ils sont constitués de renseignements confidentiels appartenant à des tiers et traités de manière confidentielle et ce, conformément aux articles 23 et 24 de la *Loi sur l'accès*.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont

p.j. 3